

INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate de Ligue Kite

Samedi 16 mars 2019

Bassin d'Arcachon, plage Pereire.

CV ARCACHON

5A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant l'annexe F,
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé Plage Pereire. En cas de zones de course multiples, le tableau officiel sera repris au plus près de la zone technique de course définie du jour.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera annoncée oralement avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est situé plage Pereire.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand les pavillons « Aperçu » sur « H » sont envoyés à terre, les kiteboards qui sont à terre ne doivent pas quitter la plage. Ceci modifie RCV « Signaux de course » [DP].

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
16/03/2019	11h00	Toutes

- 5.2 Nombre de courses :

5.2.1 8 courses par jour et par division/catégorie peuvent être disputées par un kiteboard.

5.2.2 Le nombre maximum de courses consécutives est de 4

5.3 L'heure limite pour le dernier signal d'avertissement est fixée à 17h30.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront

Classe	Signe distinctif	Couleur du pavillon
Kite Foil Open	Pavillon CVA	
Kite F 41	Pavillon APC kite	

7. ZONES DE COURSE

- 7.1 L'emplacement des zones de course et les limite des zones sécurisées pour les kiteboards sont définis en Annexe ZONES DE COURSE. La zone de course définie du jour sera affichée.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours seront décrits et expliqués lors du briefing à terre avec, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté requis de chaque marque.
- 8.2 Les parcours ne seront pas réduits. Ceci modifie la RCV 32.
- 8.3 La longueur des bords ne sera pas modifiée après le signal préparatoire. Ceci modifie la RCV 33.

9. FORMAT DES COURSES

9.1 L'épreuve se disputera en flotte.

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ.

10.2 Procédure de départ :

Minutes avant le départ	Signal	Signal sonore	Signification
5'	Pavillon de Classe	Un	Attention
3	Pavillon de classe amenée Pavillon rouge hissé	Un	Avertissement
2'	Pavillon rouge amenée Pavillon Jaune hissé	Un	Préparatoire
1'	Pavillon jaune amenée	Un long	Une minute
0'	Pavillon vert hissé	Un	Départ

Ceci modifie la RCV 26.

10.3 La RCV 30.4 s'appliquera à chaque départ. Le pavillon noir ne sera pas envoyé sur le bateau CC. Ceci modifie la RCV 30.4

10.4 Les kiteboards dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres kiteboards. [DP]

10.5 Un kiteboard qui ne prend pas le départ au plus tard 2 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

11. L'ARRIVEE

11.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

11.2 Les kiteboards ayant fini et n'étant plus en course doivent s'écarter de la zone d'arrivée. [DP]

12. TEMPS LIMITES

12.1 Le temps limite pour que le premier kiteboard ayant effectué le parcours finisse est de 12 minutes. Si aucun kiteboard n'achève la course dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée. Ceci modifie la RCV 32.1.

12.2 Les kiteboards manquant à finir dans un délai de 4 minutes après que le kiteboard classé à la place médiane de sa série seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

13. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV F4.44.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

14.1 Le jury instruira toutes les réclamations ou demandes de réparation selon RCV F5.63.6. Ceci modifie la RCV 63.1.

14.2 Le temps limite de réclamation pour le comité de course, le jury, et pour les réclamations et demandes des concurrents est de 20 minutes après que le dernier a fini la dernière course du jour ou que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là.

15. CLASSEMENT

15.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est 1.

15.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un kiteboard sera le total de ses scores dans les courses

15.3 Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un kiteboard sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

15.4 Quand de 7 à 8 courses ont été validées, le score d'un kiteboard sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

15.5 Pour solliciter la correction d'une prétendue erreur dans les résultats affichés d'une course ou de classement dans la série, le kiteboard doit remplir un document « Contestation de classement affiché » disponible au secrétariat du jury.

16. REGLES DE SECURITE

16.1 La zone technique de stockage est située plage de Pereire. A terre, il est demandé aux concurrents de positionner leurs planches de kite avec les ailerons dirigés vers le sol, afin d'éviter tout accident.

16.2 La zone de décollage et d'atterrissage est située plage de Pereire. Les concurrents ne doivent pas rester l'aile en l'air, une mise à l'eau rapide ou un atterrissage de l'aile sont obligatoires dans des délais les plus courts possibles.

16.3 Les kiteboards doivent se conformer aux instructions du beach-marshall.

16.4 Contrôle de la sortie sur l'eau et au retour à terre :

Un émargement (sortie et retour) sera réalisé sur les tables disponibles sous la tente à proximité de la zone technique.

16.5 Chaque concurrent devra signer la liste d'émargement dans la zone qui lui est réservée en face de son nom et numéro de voile

- avant d'aller sur l'eau à la demande du comité de course

- et après chaque retour à terre, soit pour un abandon d'un kiteboard, soit après que le comité de course ait demandé de retourner à terre.

16.6 **L'émargement départ** sera ouvert 40 mn avant le premier signal d'avertissement du jour et dès l'affalé de l'Aperçu à terre.

La signature départ devra être apposée au plus tard au temps limite pour prendre le départ de la course concernée.

NOTA : pour des raisons de sécurité un concurrent devra venir émarger sans son aile.

16.7 L'émargement retour après un retour pour abandon ou après que le comité de course a demandé aux concurrents de retourner au rivage, devra être effectué au plus tard 20 minutes après l'arrivée du dernier à la course concernée. Le délai pourra si nécessaire être prolongé par le Comité de Course ou le Jury.

16.8 Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre ou au retour d'une course ou groupe de courses sans retour à terre sera classé DSQ sans instruction à la course la plus proche de l'infraction. Ceci modifie RCV A4 et A5.

16.9 Un kiteboard qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible *[DP]*

16.10 **Matériels de sécurité** *[DP]*

Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau

- Les combinaisons iso thermiques dans une eau de 18° et moins

- Le port du casque conforme norme NF Kite (le port du casque est obligatoire depuis le décollage de l'aile jusqu'au retour à terre)

- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme à la division 240 ou une veste de protection conforme à la division 240

- Un dispositif luminescent de sécurité conforme à la division 240

- Un déclencheur et un libérateur conformes NF Kite

- Un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de la compétition

16.11 Quand les pavillons « Aperçu » sur « H » sont envoyés sur l'eau, les kiteboards doivent revenir à la plage aussitôt que raisonnablement possible. *[DP]*.

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un kiteboard ou son équipement peut être contrôlé à tout moment sur l'eau pour vérifier la conformité des équipements de sécurité aux règles de la classe et aux instructions de courses. Sur l'eau un membre du comité de course peut demander à un kiteboard de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

18. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

19. PRIX

Des prix seront distribués

20. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

21. EVACUATION DES DETRITUS [DP]

21.1 Application RCV 55. Les détritux peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

21.2 **Cette règle s'applique de façon identique et stricte aux zones de compétiteurs à terre**

21.3 En cas d'infraction, le concurrent pourra être convoqué au jury et la pénalité sera à la discrétion du Jury.

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Roland DANO

Président du jury : Yves LEGLISE

ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*

